

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

présents: 9

votants : 10

OBJET : Prêt Bonifié par le Département 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 17 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2024

PRÉSENTS: Mme HUCHET Annick, Maire – Mme GUEIDAN Laurette, 1^{er} adjoint - M. EYMERY Frédéric, 2^e adjoint – M. JARRY Jean-Jacques – M. BEYLIER Jean-Louis - Mme DUPUY Fabiola - Mme GAUTIER-PEIXINHO Rosine - M. GYURITS Alexandre - Mme KOERTS Marjorie.

EXCUSÉS: M. DRURY Robert , M. BONNAUD Guillaume (procuration à Mme GUEIDAN Laurette)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Frédéric EYMERY

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer des dépenses d'équipement, la commune peut obtenir un emprunt à taux bonifié par le département, auprès de la Caisse d'Epargne du Limousin.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal :

- compte tenu de la nécessité d'aménager les abords de l'aire d'accueil multi-services;
- après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **demande à bénéficier** du prêt bonifié par le Département en vue de réaliser cette opération.
 - **décide** de contracter l'emprunt correspondant auprès de la Caisse d'Epargne du Limousin aux conditions suivantes :

- montant du prêt	6 000 €
- taux d'intérêt avant bonification	4.10 %
- taux d'intérêt après bonification	2.10 %
- durée	10 ans
- périodicité	annuelle
- frais de dossier	50 €
 - **autorise le maire** à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.

Le Maire,

Annick HUCHET



Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 22/05/2024

Et de la publication le 22/05/2024